

ATTESTATIONS ET TÉMOIGNAGES

Comme chacun sait, il existe en France une grande confusion quant au phénomène sectaire. Au cours des mois et des années passés, diverses personnalités civiles, politiques ou religieuses impliquées directement ou indirectement dans la lutte contre les sectes, ont attesté ou confirmé par écrit que l'A.M.O.R.C. n'est ni une secte ni un mouvement à caractère sectaire. À titre d'information, et si besoin est, voici, à travers des extraits, un récapitulatif des courriers les plus marquants.

— « *L'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix est une association philosophique qui n'a aucun rapport avec une secte.* » (Courrier reçu du C.C.M.M.⁽¹⁾ – 20 avril 1993).

— « *Nous n'avons pas répertorié l'A.M.O.R.C. parmi les associations de type sectaire.* » (Alain Vivien, ancien ministre, président du C.C.M.M.⁽¹⁾ – 5 MAI 1997).

— « *La Mission, depuis sa création en novembre 1998, n'a été saisie d'aucune plainte concernant l'A.M.O.R.C.* » (Alain Vivien, ancien ministre, président de la M.I.L.S.⁽²⁾ – 20 décembre 2001).

— « *Les statuts de votre Association, comme son fonctionnement public, ne laissent pas trace de pratiques sectaires.* » (Michel Tubiana, président de la Ligue des Droits de l'Homme – 15 mai 2002).

— « *Connaissant l'humanisme de la philosophie rosicrucienne et sa contribution à la fraternité entre les peuples, qui est aussi notre constant objectif, je souhaiterais vous proposer de faire partie du Comité d'Honneur de notre Association.* » (Henri Montias, président de "Fraternité sans Frontières – 26 juin 2002).

— « *L'A.M.O.R.C. n'est ni une secte, ni une organisation religieuse, ni un mouvement s'adonnant à des pratiques sectaires. Mais une société de pensée et une organisation humaniste.* » (Monseigneur Jean Vernet, délégué épiscopal de l'Église catholique pour la question des sectes – 4 juillet 2002).

— « *L'A.M.O.R.C. est une organisation ésotérique, donc discrète, qui n'a pas d'autre but que le perfectionnement de l'individu et celui de la société.* » (Yves Masfarau, secrétaire de l'A.D.F.I.⁽³⁾ de Paris – 18 juillet 2002).

— « *Aucune plainte n'a jamais été déposée à l'encontre de l'A.M.O.R.C. (en Haute-Normandie).* » (Extrait d'une note qui émane des Renseignements Généraux de l'Eure, de Haute-Normandie et de la Direction Centrale – 21 juillet 2003).

— « *Je puis vous indiquer que tant au cours de ma carrière de magistrat confronté au phénomène sectaire, qu'à l'occasion de réflexions et travaux menés à ce sujet, je n'ai eu à connaître de faits ou de positions pouvant préjudicier à votre éthique.* » (Georges Fenech, député – 8 octobre 2003).

— « *L'éclectisme et la tolérance qui caractérisent cet Ordre (l'A.M.O.R.C.) ne peuvent en aucun cas permettre de le ranger au nombre des sectes.* » (Docteur Roland Edighoffer, historien de l'ésotérisme, professeur à la Sorbonne – 20 octobre 2003).

— « *Je me réjouis de voir paraître le Manifeste publié sous l'égide de l'A.M.O.R.C... Manifeste qui me paraît présenter un intérêt tout particulier dans l'histoire d'un des courants spirituels les plus intéressants (au sens positif du terme) des Spiritualités en Occident.* » (Antoine Faivre, historien de l'ésotérisme, directeur d'étude émérite à la Sorbonne – 20 octobre 2003).

— « *J'atteste que l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix (A.M.O.R.C.) n'est pas une secte, mais un mouvement traditionnel et philosophique. Je n'ai d'ailleurs jamais reçu de plaintes à son encontre.* » (Janine Tavernier, présidente de l'U.N.A.D.F.I.⁽⁴⁾ de 1993 à 2001 – 18 mai 2005).

— « *Nous pensons que l'A.M.O.R.C. est un Ordre initiatique et spiritualiste... Nous estimons qu'il ne peut pas être une secte...* » (Paul Ranc, président du C.D.R.P.S.⁽⁵⁾ – 14 février 2007).

— « *Depuis les débuts d'Info-Secte en 1980, je ne me rappelle pas de problème porté à notre attention au sujet de votre groupe au Québec.* » (Mike Kropveld, directeur d'Info-Secte – 15 mars 2007).

— « *J'ai l'honneur de vous confirmer que l'A.M.O.R.C. ne m'a jamais été signalé comme troublant l'ordre public, et qu'aucune plainte à son encontre n'a été portée à ma connaissance. Il s'agit, selon les informations en notre possession, d'un mouvement à caractère philosophique n'ayant jamais été signalé pour des dérives sectaires.* » (Didier Leschi, Directeur du Bureau central des cultes, rattaché au Ministère de l'Intérieur – 29 janvier 2008).

— « *Nous convenons, à ce jour, que l'A.M.O.R.C. ne présente pas un caractère sectaire.* » (Catherine Picard, Présidente de l'U.N.A.D.F.I.⁽⁴⁾ – 7 mai 2008).

— « *Je vous confirme, par la présente, que nulle dérive de nature sectaire n'a été rapportée à la M.I.V.I.L.U.D.E.S. à l'encontre de l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix, dont l'objet, au terme des documents que vous m'avez remis, ressort comme étant d'inspiration culturelle, philosophique et ésotérique.* » (Jean-Michel Roulet, ancien Président de la M.I.V.I.L.U.D.E.S.⁽⁶⁾ – 21 mai 2008).

— « *Nous n'avons pas répertorié l'A.M.O.R.C. parmi les associations de type sectaire.* » (Christian Cabus, Responsable régional du C.C.M.M.⁽¹⁾ – 23 janvier 2009).

— « *La M.I.V.I.L.U.D.E.S. répond volontiers à qui l'interroge qu'elle n'a pas été saisie d'éléments révélant un risque sectaire en ce qui concerne l'A.M.O.R.C.* » (Georges Fenech, Président actuel de la M.I.V.I.L.U.D.E.S.⁽⁶⁾ – 9 mai 2010).

— « *A.M.O.R.C. : Mouvement philosophique, initiatique et traditionnel mondial, non sectaire, non religieux et apolitique, ouvert aux hommes comme aux femmes, sans distinction de race, de religion ou de rang social.* » (QUID).

⁽¹⁾ Centre Contre les Manipulations Mentales

⁽²⁾ Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes

⁽³⁾ Association pour la Défense des Familles et de l'Individu

⁽⁴⁾ Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et de l'Individu

⁽⁵⁾ Centre de Documentation sur les Religions, Philosophies et Sectes

⁽⁶⁾ Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives sectaires